



Évaluation de la *LCPE* de 1999

Évaluation et gestion des substances toxiques au Canada

Commissaire à l'environnement et au développement durable
Bureau du vérificateur général du Canada





Vérification de 1999 sur les substances toxiques

- Ciblait les produits chimiques industriels et les pesticides existants
- Portait sur l'évaluation scientifique et la gestion des risques
- Concernait trois lois : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1988)*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi sur les pêches*
- Visait six ministères fédéraux
- Portait sur une combinaison de mesures législatives, de politiques et de mécanismes d'application volontaire
- Avait donné lieu à 27 recommandations



Chapitre 3 du rapport de 1999

Des fissures dans les fondations

- **Conclusion générale** : La capacité du gouvernement fédéral à détecter et à comprendre les effets des substances toxiques est menacée.
- Notre connaissance est incomplète et elle évolue
- Les ministères sont profondément divisés
- L'écart se creuse entre les « moyens » (diminution des ressources) et les « demandes » (nouveaux besoins croissants) de renseignements scientifiques
- La coordination et la surveillance interministérielles sont faibles, y compris celles assurées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
- Il existe des lacunes dans le domaine de la surveillance de l'environnement



Chapitre 4 du rapport de 1999

Les obstacles aux progrès

- **Conclusion générale :** Le gouvernement fédéral ne prend pas les mesures adéquates en vue de gérer les risques pour la santé publique et l'environnement.
- Des progrès ont été réalisés : réduction des rejets
- Une infrastructure complexe et fragmentée
- Progrès lents dans la gestion des produits des listes de substances d'intérêt prioritaire (LSIP 1 et 2) : les divergences d'opinions entre les ministères ont nui aux mesures à prendre
- Il manque des mesures du rendement et les niveaux de risque acceptable (objectifs de gestion du risque) n'ont pas été établis
- On se fie sur des mécanismes non réglementaires c'est-à-dire des mécanismes d'application volontaire, même pour les priorités
- Suivi inadéquat des rejets



Chapitre 1 du rapport de 2002

Les substances toxiques — Suivi

- Des progrès mitigés ont été notés quant à la mise en œuvre des recommandations :
 - améliorations dans certains domaines, peu de progrès dans d'autres (voir le tableau des progrès réalisés par les ministères)
- Bon nombre des causes mises au jour en 1999 persistaient encore en 2002:
 - insuffisance des ressources requises pour respecter les engagements;
 - lacunes importantes dans les connaissances scientifiques;
 - lourdeur des mécanismes réglementaires.
- Des préoccupations récurrentes devront être examinées...



Recherche et surveillance scientifiques

- Elles sous-tendent toutes les décisions
- Les rapports de 1999 et de 2002 font état d'importantes lacunes ayant une incidence négative sur les activités d'évaluation et de gestion
- La surveillance est un aspect ignoré depuis trop longtemps
- Dans notre rapport de 2002, nous avons soulevé des préoccupations quant au manque d'information sur la persistance des substances toxiques dans les organismes vivants (biosurveillance)
- Questions à examiner :
 - Le Système canadien d'information pour l'environnement a-t-il été mis en œuvre? Le sera-t-il?
 - Y a-t-il encore un écart entre les demandes et les moyens? Effectue-t-on suffisamment de travaux de recherche et de surveillance?
 - Quel est l'état d'avancement de la biosurveillance?



Principe de précaution

- Notre rapport de 1999 fait état d'un manque de cohérence dans l'application du principe de précaution
- Dans notre rapport de 2002, nous avons souligné la nécessité d'élaborer des lignes directrices : les travaux qu'Environnement Canada et le Bureau du Conseil privé menaient chacun de leur côté n'étaient pas terminés
- Questions à examiner :
 - A-t-on élaboré des lignes directrices?
 - Le principe de précaution est-il appliqué de façon cohérente?



Listes des substances d'intérêt prioritaire

- Dans notre rapport de 1999, on comptait 160 produits chimiques industriels (84 d'intérêt prioritaire)
- Nos vérifications de 1999 et de 2002 nous ont permis de constater que les progrès étaient lents dans l'ensemble et qu'ils étaient entravés par les processus de consultation et l'absence de ressources pour mettre en œuvre les solutions recommandées
- Questions à examiner :
 - Où en sont les évaluations des listes des substances d'intérêt prioritaire 1 et 2 et a-t-on pris des décisions finales?
 - A-t-on mis en place des mécanismes pour intégrer les nouvelles informations dans les évaluations antérieures?
 - Où en est la gestion des risques?
 - Les contrôles recommandés sont-ils mis en œuvre et sont-ils efficaces? Leur efficacité est-elle mesurée?
 - Réussit-on vraiment à prévenir la pollution? Comment le savons-nous?



Quasi-élimination

- Dans notre rapport de 1999, nous avons écrit que les ministères s'embourbaient dans un conflit au sujet de la Politique de gestion des substances toxiques, de la quasi-élimination des substances toxiques et de la gestion du cycle de vie
- Dans notre rapport de 2002, nous faisons remarquer qu'aucune substance n'avait été ajoutée à la liste de quasi-élimination prévue par la *LCPE* et que des niveaux de dosage n'avaient pas encore été élaborés
- Questions à examiner :
 - A-t-on atteint les objectifs de quasi-élimination?
 - Quels mécanismes envisage-t-on pour l'avenir (comment choisira-t-on les substances à ajouter à la liste?)



Liste intérieure des substances

- En 1999, nous n'avons pas examiné cette liste
- Dans notre rapport de 2002, nous avons relevé que la classification était en cours. Nous avons soulevé des préoccupations quant à l'absence d'échéances pour l'évaluation préalable et au manque de ressources
- Questions à examiner :
 - La classification et l'évaluation préalable progressent-elles conformément au calendrier?
 - Environnement Canada a-t-il les ressources nécessaires?
 - Comment le principe de précaution sera-t-il appliqué?